

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 21/09/2020

Date de la convocation:
15/09/2020
Date d'affichage:
15/09/2020

L' an 2020 et le 21 septembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à l' espace sportif et festif « La scierie, D' Säjmehl » de Lembach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 32

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth,

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Suppléants – délégation de vote : M. HOCH Georges

Suppléants - sans délégation vote : MM, HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy

Elus excusés - procuration : Mme LEDIG Evelyne donne procuration à Mme STIEFEL Martine

Elus excusés : M. André SCHMITT

Suppléants excusés :

Elus absents:

Titulaires : MMES CRONMULLER Martine, WALTER Clarisse, M. SCHERTZ Christophe,

Suppléants : MMES MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline ; MM. FISCHER Alain, OSTER Rémy, ROMIAN Serge

Secrétaire de séance : TRAUTMANN Christian

Réf : 045.2020
Vote : A la majorité
Pour : 27
Contre : 3
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Oui

045.2020 : Réhabilitation du hall sud du site économique Nord de Woerth : validation de l'APS (Avant-Projet Sommaire).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°001.2017 du conseil communautaire en date du 20.02.2017 : «Site économique nord de Woerth : présentation de l'étude de requalification et engagement des opérations de requalification du site »,

Considérant la mise à disposition du hall sud à l'entreprise Alstom,

Considérant l'état de détérioration du hall sud,

Considérant l'avant-projet sommaire établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Entendu la présentation de l'APS par le représentant de la maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 3ème vice-président M. Alain FUCHS, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle économie, aménagement du territoire, liens avec les entreprises,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre, 2 abstentions, un élu n'ayant pas pris part au vote, décide :

- **De valider l'avant-projet sommaire de réhabilitation simple du hall sud du site économique nord de Woerth, dont les caractéristiques principales sont les suivantes et ayant pour vocation d'assurer la pérennité du bâtiment :**
 - renforcement de la structure métallique et traitement des points de rouille,
 - étanchéité de la toiture,
 - traitement des façades et pieds de bardage,
 - réfection du sol,
 - aménagement d'un atelier de préparation chauffé,
 - suppression du bardage entre les deux halls et pose d'un portail
- **De valider le plan de financement en phase APS comme suit (tous chiffres en HT) :**

Plan de financement HT	Total opération
Prestations intellectuelles	21 600 €
Autres frais (BC, SST, DO,...)	77 400 €
Coût travaux prév. APS	327 000 €
Total coût	426 000 €
Région Grand Est soutien à la résorption des friches 40% escompté	170 400 €
DETR 30% escompté	127 800 €
Total recettes	298 200 €
Solde – financement local (hors différentiel TVA/FCTVA)	127 800 €

- **De fixer le planning de réalisation en phase APS comme suit :**
 - **Dépôt de la déclaration préalable : oct 2020**
 - **Validation de l'APD : nov 2020**
 - **PRO-DCE : déc 2020**
 - **Démarrage des travaux : février 2021 (3 mois)**
 - **Réception et mise en exploitation : mai 2021**
- **De demander au président de solliciter les cofinancements escomptés sur cette opération auprès des organismes concernés, dans le cadre de sa délégation du conseil communautaire au président,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/09/2020
*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux
 dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,
 Roger ISEL

Publication ou notification du : 29/09/2020